

Préparez-vous dès aujourd'hui à la facture électronique



Dès **septembre 2026**, la facturation électronique devient obligatoire pour toutes les entreprises. Elle vise à **moderniser et sécuriser** les échanges commerciaux entre les entreprises et à réduire les différentes fraudes fiscales. Les principaux objectifs sont de **simplifier les processus administratifs** ainsi que de **réduire les délais de paiement** et bien plus.



septembre 2026

septembre 2027



- Réception : Toutes les entreprises
- Émission : Les grandes entreprises (GE)



- Émission : Toutes les entreprises

Les principaux acteurs sont :

- **les plateformes de dématérialisation partenaires (PDP)** qui sont des prestataires privés certifiés fournissant des services de facturation électronique avancés (intégration avec d'autres systèmes de gestion, stockage de documents, suivi des paiements).
- **les opérateurs de dématérialisation (OD)**, point d'entrée du processus de facturation.

Notre filiale Acropole Expert Informatique, en tant qu'Opérateur de Dématérialisation (OD), vous propose des solutions logicielles performantes pour garantir votre transition vers la facture électronique.

Quel est l'intérêt d'utiliser la même PDP que Fimeco ?

Utiliser la même PDP que votre cabinet comptable présente plusieurs avantages :

Nous gérons déjà
vos données comptables

Gain de temps et
réduction des erreurs

Sécurité renforcée
et conformité assurée

Conservez votre
interlocuteur habituel

Qui mieux que votre expert comptable pour vous accompagner dans cette transition ?



Quelques services de la PDP Fimeco :

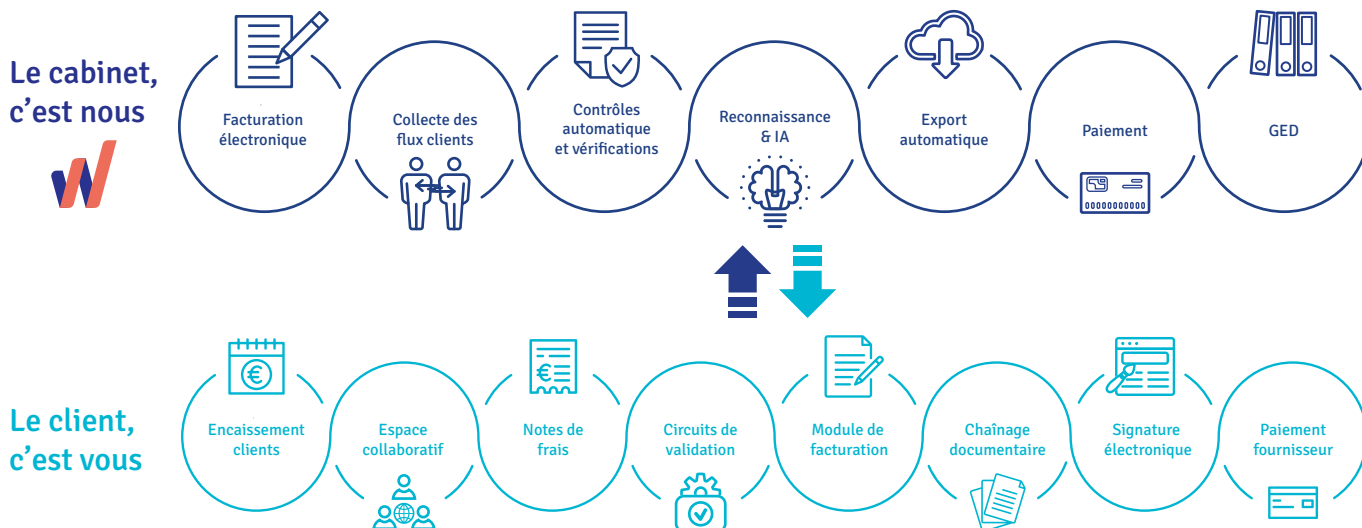
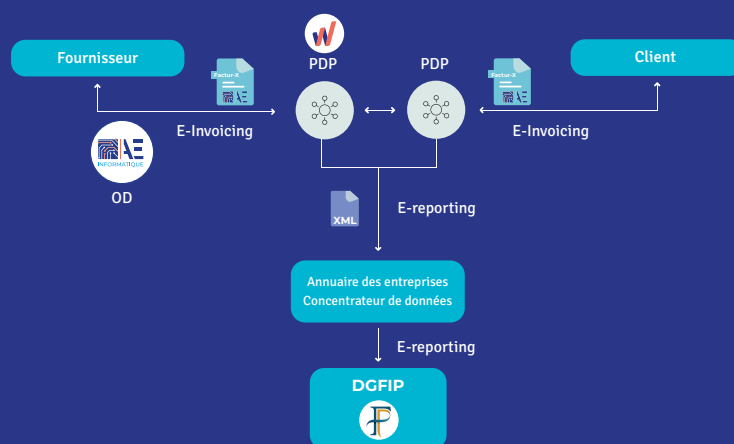


Schéma en Y de la facturation électronique :

Depuis votre logiciel de facturation (OD), vous préparez et émettez votre facture. La PDP Fimeco reçoit la facture (e-invoicing) et la transmet automatiquement à la PDP de votre client.

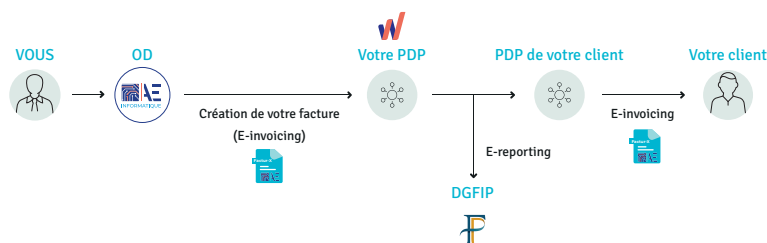
Le contenu de la facture (e-reporting) est transmis à l'administration (DGFIP).

Vous pouvez suivre votre facture, son règlement et relancer votre client. Une fois la facture réglée, vous recevez une notification et le statut de la facture est envoyé à la DGFIP pour mise à jour.



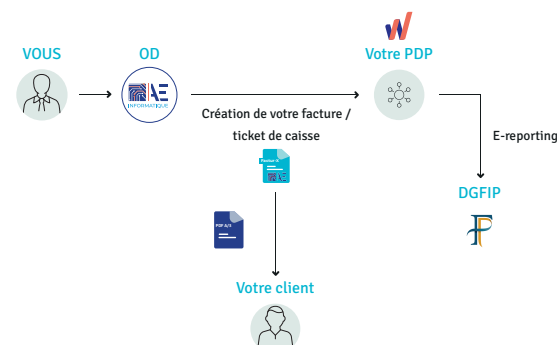
Focus sur des cas d'usages :

CAS 1 : Professionnel à professionnel



Suivi du traitement de votre facture en temps réel sur votre plateforme

CAS 2 : Professionnel à particulier et client international



Contactez nous dès aujourd'hui pour une transition en toute sérénité. Votre interlocuteur FIMECO habituel reste disponible. Pour plus d'infos, rendez-vous sur notre page :

